

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-529
MODIFICATION PROVISOIRE DE STATIONNEMENT PAYANT
Rue Paul Lafargue

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 ;
Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ;
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 115-1 à L. 141-2 à L. 141-12, R 115-1 à R. 116-2 et R 141-12 à R. 141-22,
Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement de surface et notamment l'article 15 ;

Considérant que pour permettre à Mme **CASANOVA Emma**, de réaliser un déménagement au **27 rue Paul Lafargue**, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit, avec application de l'article R417.10 du Code de la route, sur **3 places** de stationnement payant soit **15 mètres** linéaires, **1 place** au droit du **27 rue Paul Lafargue** et **2 places** de stationnement payant au droit du **4 rue Paul Lafargue**.

Le Vendredi 02 Octobre 2026

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est chargé d'afficher le présent arrêté et de mettre en place une signalétique adaptée.

ARTICLE 3: Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

ARTICLE 4 : Pour l'utilisation du domaine public au droit du **27 et 4, rue Paul Lafargue** le permissionnaire devra s'acquitter des droits de neutralisation du stationnement payant dont le détail suit, qui lui seront réclamés par le Trésor Public, conformément à la convention susvisée :

Nombre de places de stationnement : **3**

Nombre de jours d'occupation : **1**

Soit : 7,00 euros x 3 places x 1 jour = 21 euros (Vingt et un euros).

Ce montant est donné à titre indicatif, le montant final correspondra à la neutralisation réelle des places de stationnement payant de surface.

ARTICLE 5: Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- Direction de la Police Municipale de Proximité,
- Mme CASANOVA Emma 27 rue Paul Lafargue 94270 Le Kremlin Bicêtre

Fait au Kremlin-Bicêtre, le **16 Septembre 2026**

Pour le Maire **Lionel ZINCIROGLU** et par délégation,

L'adjoint au Maire, Chargé de la Voirie, du Stationnement, des Mobilités, des Transports, du Numérique et de l'Innovation



Clément PARQUE-BATARD

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télé recours citoyens » : www.telerecours.fr